QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Liberté Egalité

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école ? ..... Esert

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé ? ..... C'est un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite ? ou à quelle Commune appartient-il ? ..... C'est une Commune proprement Dite

c. De quelle Paroisse ? de quelle Agence ressort-il ? ..... De la Paroisse de Treyvaux et de l'agence de Commune

d. District De La Roche

e. Canton De Fribourg

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

La Circonférence qui est D'environ un quart D'Heure contient quinze maisons.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent ?

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Elles sont éloignées, celle de Treytaux de demi-lieue, d'Arconciel d'une petite Lieue, D'Ependes de trois quarts de Lieue et de Praroman de demi-lieue.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

On y enseigne à Lire, écrire, et Chiffrer.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Elle se tient régulièrement toute l'année.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Sont en usage Les Livres ordinaires qui se trouvent dans Les maisons, tels que l'alphabet, l'histoire de l'ancien et nouveau Testament, l'instruction de la jeunesse &c.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

La leçon en est deux fois par jour, trois heures chaque fois.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

il a été établi par délibération communale.

b. D'où est-il?

il est de Bulle

c. Son nom

C'est un nommé françois Jaquety

d. Son âge. — Âgé De 20 ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? — non marié.

f. Depuis combien de tems eſt-il inſtituteur? — Depuis trois années.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit ſa vocation précédente? — il a été dans Les Paroiſſes voisines.

h. Réunit-il à ſon office quelqu'autre fonction? quelles ſont-elles? — Aucunes.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? — ils Sont au nombre De Dix-neuf.

a. En hiver, } ſoit garçons ou filles. — En été, il en vient De temps en temps
b. En été, } quelquesuns De moins.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Poſſéde-t-elle de pareils fonds? — non.

b. Quelle en eſt la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles ſont-ils réunis à ceux de l'égliſe ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? — on ne Donne rien.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en eſt l'état, eſt-il neuf ou vieux, ou délabré? — il n'y a point de Bâtiment pour L'école.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? — C'est Seulement La maison D'un Particulier qui est Destinée à cet Effet.

c. Au défaut d'endroit public deſtiné à l'école, l'inſtituteur loue-t-il peut-être ſa maiſon, & à quel prix? — non.

d. Qui eſt chargé de la maintenance de l'endroit où ſe fait l'école.

16°. Penſion de l'inſtituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Elle est de quatre Louis D'or par an, outre La nourriture pour laquelle il est encore obligé d'écrire pour Le notaire qui La Lui fournit Laquelle Pension Se Paye de La caisse Communale

B. De quelle ſource dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, cenſes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des ſommes aſſignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caiſſes communales?

e. Biens d'égliſe?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Vive la République helvétique une et indivisible

Remarques.

1°. Les réponſes à ces queſtions pourront être augmentées de notes & de toutes les obſervations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Inſtituteur écrira ſes réponſes à double, il remettra inceſſamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Miniſtre des arts & ſciences. La ſeconde copie ſera remiſe à l'Inſpecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun ſont priés d'accélérer, autant que poſſible, la réponſe à ces queſtions, & l'envoi des réponſes?